

COMMUNE DE VILLAROGER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le lundi dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à 18h15, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire de Villaroger, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 14 décembre.

Etaient présents : Messieurs CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel et VIVET-GROS Alexis.

Etaient absents excusés : Madame Nadine LIMBARINU donne pouvoir à Monsieur Maurice CHARDON
Madame Mireille EMPRIN donne pouvoir à Monsieur Alexis VIVET-GROS

Etaient absents : Monsieur Frédéric COGEZ, Madame Mégane BOULANGEAT et Madame Marlène CREY

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance Monsieur Lionel MARMOTTAN.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du mercredi 7 décembre 2022 qui est adopté à l'unanimité.

DELIBARATION 2022/164 - Convention de mise à disposition du stade de Villaroger entre ADS et l'association sportive de Villaroger pour la saison hivernale 2022-2023.

Le ski club de Villaroger organise des entrainements et des compétitions de ski nécessitant l'utilisation temporaire de la piste du Solliet comme stade de slalom. Cette convention a pour but de définir les conditions de cette mise à disposition des terrains correspondant au stade de slalom et consentie par ADS au Ski-club de Villaroger après accord de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention de sous-occupation du domaine skiable par laquelle ADS consent à l'Association sportive de Villaroger la mise à disposition temporaire et précaire de l'emprise foncière du stade de Villaroger situé sur la piste du Solliet pour la saison d'hiver 2022/2023.

DELIBERATION 2022/165 - Régie électrique : Convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'une mission de conseil financier relative au projet de rapprochement des régies électriques de Haute Tarentaise.

Il est décidé la création d'un groupement de commandes entre les 4 régies électriques dans un intérêt commun et dans le but de mutualiser les moyens et de choisir un seul et même prestataire pour les conseils financiers en vue du rapprochement des régies électriques de Haute Tarentaise sous forme d'une société d'économie mixte locales. Il est proposé de choisir le cabinet Financière de Courcelles pour une mission de 39.750€ HT payée par les différentes communes selon le nombre de points de livraison : Tignes 6270 points soit 24.645€ HT (62%), Montvalezan 2290 points soit 8745€ HT (22%) – Sainte Foy de Tarentaise 1223 points soit 4.770€ HT (12%) et Villaroger 429 points soit 1.590€ HT (4%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'une mission de conseil financier relative au projet de rapprochement des régies électriques de Haute Tarentaise sous forme d'une société d'économie mixte et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DELIBERATION 2022/166 – Renouvellement de la délégation de service public de l'eau potable et mise en place de la délégation de service public de l'assainissement collectif

Sur rapport présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le recours au système de gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif par délégation de service public ainsi que ses caractéristiques et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation dans le cadre du regroupement de commande formé avec les communes de Val d'Isère, Sainte Foy de Tarentaise et Séez conformément aux articles L.141-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la troisième partie du Code de la Commande Publique et à signer toutes les pièces y afférent.

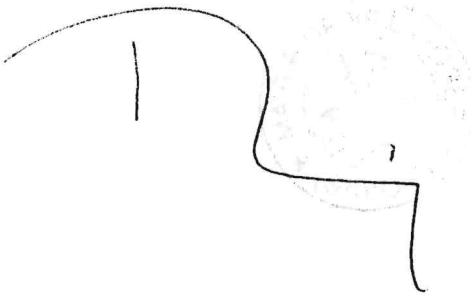
DELIBERATION 2022/167 : élection d'un représentant à la Commission de délégation de service public du groupement de commande avec VAL D'ISERE, SEEZ et VILLAROGER

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire un représentant à la Commission de délégation de service public du groupement de commande avec VAL D'ISERE, SEEZ et VILLAROGER parmi les membres de la commission de « concessions et délégations de services publics » désignés le 11 juillet 2022.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Alexis VIVET-GROS comme représentant à la Commission de délégation de service public du groupement de commande avec VAL D'ISERE, SEEZ et VILLAROGER.

Fin de la séance du conseil municipal le 19 décembre 2022 à 18h40.

**Le Maire,
Alain EMPRIN**

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Emprin', written over a faint circular stamp.

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Vivet-Gros', written over a faint circular stamp.